

Violences : deux poids, deux mesures

Jacques Bichot, économiste, professeur émérite à l'Université Lyon 3

Publié le 31 /5 /2018 sur Politique matin

<http://www.politiquematin.fr/violences-montpellier-notredame-landes-societe-politique-37959>

Dans la même page du Figaro du 29 mai 2018 figurent deux articles dont la proximité a du sens : elle montre la façon très différente dont est traité le recours à la force selon que ceux qui l'utilisent sont en quelque sorte des professionnels de l'illégalité et de la violence, ou des personnes respectueuses de l'ordre et de la loi qui agissent comme des amateurs.

A Notre-Dame-des-Landes, de nombreux occupants illégaux sont toujours sur place, explique le premier article, tandis que de braves gens en sont à leur 23^{ème} plainte pour vols avec effraction et squat sans que les auteurs de ces méfaits n'aient été ni punis, ni empêchés de perpétrer leurs forfaits. Pour l'heure, « l'Etat privilégie une trêve », laissant inachevée la reconquête du territoire conquis depuis des années par les Zadistes au détriment de ses occupants légitimes. Les malfaiteurs ne doivent pas être bousculés, les victimes peuvent attendre !

Le second article concerne la faculté de droit de Montpellier au début du mouvement de blocage des universités. Dans un amphi de cette faculté se trouvaient réunis des étudiants soucieux de passer leurs examens. Des agitateurs « experts en déstabilisation et très bien organisés », selon les propres termes du rapport officiel, issus semble-t-il de la faculté de lettres, viennent semer le désordre. Deux enseignants, ayant probablement prévu une telle intrusion, vont alors chercher une dizaine de « gros bras » enrôlés pour rétablir l'ordre, qui expulsent les trublions de manière assez musclée mais, semble-t-il, sans qu'il en résulte des dommages corporels.

La mission d'inspection nommée à la suite de cet incident doit s'efforcer, non pas de découvrir les auteurs de trouble, mais seulement de découvrir l'identité des membres du « commando » venu dissuader, à l'aide d'arguments frappants, les « experts en déstabilisation » d'empêcher la tenue d'une assemblée favorable au déroulement normal de l'année universitaire. Les deux enseignants ayant pris des moyens musclés pour rétablir la liberté de réunion sont d'ores et déjà mis en examen, l'un pour « complicité d'intrusion », l'autre pour « caution de violence et mise en danger d'autrui ».

Ces deux lamentables affaires montrent à quel point d'inversion des principes de la vie en communauté en est arrivé l'Etat français : trop souvent il ne porte pas secours aux citoyens faibles et respectueux des lois, victimes de violences ou de manœuvres de toutes sortes, tandis qu'il se montre indulgent avec leurs prédateurs, professionnels du vol, de la déprédation, ou de l'atteinte aux libertés.

Si d'aventure de bons citoyens, abandonnés à leur triste sort, ont l'audace de se défendre par leurs propres moyens, comme ils ne se cachent pas et ne résistent pas aux autorités, ils sont traînés devant la justice. En revanche les délinquants, astucieux et dangereux, sont contenus de manière très insuffisante par des forces de l'ordre qui savent bien que les « méchants » n'hésitent pas à leur faire du mal et qu'elles n'ont pas vraiment le droit de se défendre contre eux. Les braves gens, eux, peuvent facilement être appréhendés et déférés à la justice. Ils sont donc soit abandonnés à leur

triste sort, soit même punis pour avoir, en l'absence de protection par les forces de l'ordre, eu l'audace incroyable de ne s'être pas laissé tondre la laine sur le dos.

Si cette politique, car c'en est une, perdure, il ne faudra pas s'étonner de voir le respect de la loi et de l'ordre public continuer à décliner dans notre pays.